c.a.s.f
Centre d'Action Sociale et Familiale



Bulletin d'inscription

Printemps 2027

Séjour choisi

Dates **Acompte**

Nom, Prénom de l'enfant

Date de naissance

Adresse

Code Postal **Ville**

Nom, Prénom du responsable

Portable **E-mail**

Employeur

N° Allocataire **ou cachet de l'employeur**

Fait à **Le** / /

Signature :

À retourner avec l'acompte avant le : 10 janvier 2027

Par chèque libellé à l'ordre du CASF ou par virement en utilisant les coordonnées bancaires suivantes :
IBAN : FR76 3000 4005 1500 0102 2408 607 - BIC : BNPAFRPPXXX

À l'adresse postale : CASF – 40 rue Eugène Jacquet – 59708 MARCQ EN BARŒUL CEDEX
ou par mail : contact.vacances@casf.fr

Votre engagement

- En cas d'annulation de la réservation d'un séjour sans motif valable ou en cas de non présentation aux heures et lieux mentionnés dans les documents du voyage, ou encore, si par suite de non présentation des documents de voyage, (passeport, visas, certificats de vaccination, ...) votre enfant se trouvait dans l'impossibilité de prendre le départ à la date indiquée, des pénalités, entièrement prises en charge par la famille, seront appliquées selon les conditions générales d'inscription de nos prestataires (frais de dossier de 80 € à 150 € et pénalités de 20% à 100% du coût du séjour hors participation financière du CASF en fonction de la date d'annulation).
- L'organisateur se réserve, si les circonstances l'y obligent, en cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté, le droit de modifier ou même d'annuler ses programmes. Dans ce cas, une solution de remplacement sera proposée. Si elle ne convient pas, les sommes versées seront remboursées, sans que le participant ait droit à un quelconque dédommagement.
- Tout séjour interrompu ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement.
- De plus, en cas d'un retour anticipé qui serait la conséquence d'une décision de renvoi à cause d'un comportement mettant en danger la propre sécurité du participant ou celle des autres, les frais de retour restent à la charge des parents.

L'inscription sera effective au paiement de l'acompte et finalisée à réception de l'ensemble des documents nécessaires au séjour.